

ARRETE N° 109 /2021

Portant fermeture temporaire du parc « François Mitterrand »
Travaux d'élagage d'arbres

Le Maire de la Commune de Petite-Ile,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code pénal,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'intervention de l'entreprise Réunion Verts pour des travaux d'élagage des arbres à l'intérieur du parc et limitrophes aux habitations situées à proximité, les 9, 10, 13, 14 et 15 décembre 2021,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire l'accès au public dans toute la surface du parc, afin de faciliter les travaux,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE :

Art. 1^{er}. - Le parc « François Mitterrand », situé à l'arrière de la bibliothèque du Centre-Ville, est fermé le 9, 10, 13, 14, et 15 décembre 2021, de 06h00 à 18h00.

Art. 2. - La fermeture des portails et la mise en place de la signalisation sont assurées par les services techniques communaux.

Art. 2 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

Art. 3. - Le Directeur général des services, Messieurs le Commandant de brigade de gendarmerie, la Responsable des Services Techniques, le Responsable de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PETITE-ÎLE, le 03 décembre 2021

Le Maire,



Sergé Hoareau

Affiché le, 31/12/2021.

Publié au Recueil des actes administratif de la Commune

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification